

Jean-Pierre Sueur joue gros

178 sénateurs sur 348 seront élus en septembre par un collège comprenant des maires. L'un des enjeux : la présidence de la commission des lois, mais pas que.

Anne-Marie Coursimault

Quel poste occupera Jean-Pierre Sueur, l'actuel président PS de la commission des lois au Sénat, d'ici quelques jours... ou quelques mois ?

1 Peut-il être ministrable ? Par le passé secrétaire d'État aux Collectivités locales, Jean-Pierre Sueur est un spécialiste de la décentralisation. Dans le cadre du remaniement, aurait-il été approché ? « Cette rumeur, comme toujours, ne repose sur aucun fondement », affirme l'Orléanais. Et de rendre au passage hommage à Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, « un homme de qualité, de fidélité et de loyauté ».

2 Quel est son avenir à la présidence de la commission des lois au Sénat ? L'ex-maire d'Orléans a été élu à ce poste en 2011, pour trois ans : « C'est un honneur mais c'est un travail considérable. Ce n'est pas un bague car j'aime cela. Il peut y avoir des évolutions dans les res-



JEAN-PIERRE SUEUR. « Un boulot énorme ». ARCHIVES

pensabilités, y compris avec la même majorité. » Tout dépendra aussi de la composition de la Haute

Assemblée, renouvelée pour moitié en septembre (le Loiret ne votera pas). Le sort de Jean-Pierre Sueur à ce haut poste est scellé au futur rapport gauche-droite. Les sénateurs étant élus essentiellement par des représentants des communes, les municipales influenceront les sénatoriales. La question est « jusqu'à quel point ? », la majorité de gauche ne disposant que de cinq voix de majorité.

3 Si la majorité était toujours à gauche, Jean-Pierre Sueur pourrait-il devenir président du Sénat ?

Jean-Pierre Bel a déjà annoncé son départ pour septembre. Hier, Jean-Pierre Sueur a refusé de dire s'il était intéressé : « C'est prématuré. Il est urgent d'attendre. Ne faisons pas de plan sur la comète. Attendons la fin des municipales et les sénatoriales ». Mais, l'élu n'a pas démenti. Sans doute y pense-t-il. Il serait confronté à des adversaires de taille. En particulier, s'il ne devient pas ministre, François Rebsamen, président du groupe socialiste et apparentés, qui peut compter sur ses réseaux. ■

■ Le scrutin favorise la gauche aux sénatoriales, mais...

Les municipales feront-elles basculer le Sénat ? Éric Doligé, sénateur UMP, reste prudent : « On se rapproche d'une majorité potentielle à droite. » Jean-Pierre Sueur (PS) estime que « garder la majorité actuelle au Sénat serait plausible avec un rattachement de l'électorat de gauche au second tour des municipales, mais serait plus difficile si la tendance du 1^{er} tour restait la même au 2^e (avec, alors, dans le meilleur des cas, une égalité) ». Les municipales favorisent, pour l'instant, la droite, mais le nouveau mode de scrutin des sénatoriales avantage la gauche. Un poids plus important dans le collège électoral a été accordé aux villes de plus de 30.000 habitants (souvent à gauche). Des départements, souvent ruraux, donc plutôt à droite, éliront trois sénateurs au lieu de quatre, et seront soumis à la proportionnelle

(qui avantage la gauche, car il faudrait que la droite obtienne 70 à 75 % des voix pour remporter les trois sièges). « Les règles du jeu modifiées font que la gauche passait, mathématiquement, à 14 sièges d'avance avec le corps électoral d'hier. On va regarder avec attention l'impact des municipales sur le nouveau corps électoral. En Eure-et-Loir, la droite risquait de passer de trois sénateurs à deux. Il est possible qu'elle conserve trois sièges », analyse Éric Doligé. Il faudra aussi faire des prospectives lors des sénatoriales, le départ de personnalités pouvant influencer le vote des grands électeurs. Or, sont majoritairement renouvelables des sénateurs de droite. Si la droite ne l'emportait pas en septembre, elle miserait sur 2017, car les grands électeurs de septembre (portés par la vague à droite) voteront dans trois ans.